

DELIBERATION N° 2018/070

Autorisant le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens n°C.736-17 cadrant la participation financière de la Province Sud, au budget de fonctionnement et d'investissement du Parc de Dumbéa, et ses avenants éventuels

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 28 février 2018,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
VU la note explicative de synthèse n° 2018/08 du 22 janvier 2018,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique et Développement Durable entendue en séance du 14 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'autoriser le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens n°C.736-17 cadrant la participation financière de la Province Sud, au budget de fonctionnement et d'investissement du Parc de Dumbéa, et ses avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour objet de modifier l'équilibre économique de ladite convention

ARTICLE 2/

Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées au budget principal la Ville, pour chaque année, à hauteur de vingt-cinq (25) millions de francs en section d'investissement et à hauteur de huit (8) millions de francs en section de fonctionnement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 FEVRIER 2018

**Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération**

A Dumbéa, le - 6 MAR 2018

Le Maire,

Georges Naturel



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 28 FEVRIER 2018

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
DDP	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
DENV	-	1
DAF	-	1